



Employeurs, et retenue du solde des congés payés

Par Kkhuete

Bonjour,

Je travaille dans un supermarché de banlieue.

Je suis étudiante, et pour préparer l'année prochaine, j'ai décidé de démissionner et ai donné ma lettre de démission avec un préavis de deux semaines. Néanmoins, je n'avais pas pris de congé payé, et on m'a informé que j'allais recevoir le solde de celles-ci avant de partir, j'imagine sous la forme d'un chèque. Aujourd'hui, je devais aller le récupérer, mais la comptabilité a refusé, sous prétexte que je l'ai pas rendu la totalité de mes uniformes de travail (deux ou trois T-Shirts qui sont chez mon petit ami, qui est parti de son appartement suite au confinement et qui est dans un autre département à l'heure actuelle).

Est-ce légal ? Ai-je le droit de faire appel au Prud'Hommes ?